

4298  
Hommage de l'auteur  
par u. i. A. u. i. B. u.

**Annales de la Faculté des Lettres de Bordeaux**

et des Universités du Midi

QUATRIÈME SÉRIE

Commune aux Universités d'Aix, Bordeaux, Montpellier, Toulouse

LII<sup>e</sup> ANNÉE

REVUE

DES

**ÉTUDES ANCIENNES**

Paraissant tous les trois mois

TOME XXXII

N<sup>o</sup> 4

Octobre-Décembre 1930

W. DEONNA

L'image incomplète ou mutilée

**Bordeaux :**

FERET & FILS, ÉDITEURS, 9, RUE DE GRASSI

**Grenoble :** A. GRATIER & C<sup>ie</sup>, 23, GRANDE-RUE

**Lyon :** DESVIGNE, 36-42, PASSAGE DE L'HÔTEL-DIEU

**Marseille :** A. TACUSSEL, 54, RUE PARADIS

**Montpellier :** C. COULET, 5, GRAND'RUE

**Toulouse :** ÉDOUARD PRIVAT, 14, RUE DES ARTS

**Lausanne :** F. ROUGE & C<sup>ie</sup>, 4, RUE HALDIMAND

**Paris :**

E. DE BOCCARD, 1, RUE DE MÉDICIS, VI<sup>e</sup>

C. KLINCKSIECK, 11, RUE DE LILLE, VII<sup>e</sup>

Bibliothèque Maison de l'Orient



135683

# REVUE DES ÉTUDES ANCIENNES

Tome XXXII, 1930, N° 4

## SOMMAIRE

<b>W. Deonna</b> , <i>L'image incomplète ou mutilée</i> . . . . .	321
<b>G. Méautis</b> , <i>Sappho et Leucothéa</i> . . . . .	333
<b>L. Herrmann</b> , <i>Deux allusions contemporaines dans le livre III du « de bello civili » de Lucain</i> . . . . .	339

## ANTIQUITÉS NATIONALES

<b>H. Gavel</b> , <i>Sur quelques noms de lieu aquitains ou espagnols</i> . . . . .	342
<b>A. Goux</b> , <i>La voie romaine de Langres au Rhin supérieur</i> . . . . .	355
<b>E. Malbois</b> , <i>Sainte Victoire et Pourrières</i> . . . . .	361

## VARIÉTÉS

<b>Ch. Picard</b> , <i>La technique des grands bronzes dans la statuaire latine</i> . . . . .	363
<b>L. Roussel</b> , <i>Maniote et Inconien</i> . . . . .	373

## BIBLIOGRAPHIE

G. A. BARTON, *Hittite Studies*, n° 1 (**A. Cuny**), p. 385-386. — A. JURET, *La phonétique latine* (**A. Cuny**), p. 386. — L. HOMBURGER, *Langues négro-africaines* (**A. Cuny**), p. 387-388. — A. BASSET, *La langue berbère* (**A. Cuny**), p. 388-390. — G. CUENDET, *L'ordre des mots dans le texte des Évangiles* (**A. Cuny**), p. 390-391. — A. PALLIS, *The Σ Rhapsody of the Iliad* (**G. Mathieu**), p. 391-392. — R. SCHAEFER, *Ἐπιστήμη et Τέχνη* (**G. Mathieu**), p. 392-395. — H. F. CHERNISS, *The Platonism of Gregory of Nyssa* (**G. Mathieu**), p. 395-396. — J. BIDEZ, *La tradition manuscrite des discours de l'empereur Julien* (**G. Mathieu**), p. 396-397. — A. OLIVIERI, *Commedia greca nella Sicilia* (**G. Mathieu**), p. 397-398. — G. K. ZIPP, *Relative frequency as a determinant of phonetic change* (**A. Juret**), p. 398-399. — *Ephemeris Dacoromana*, IV (**M. Besnier**), p. 399-400. — J. L. MYRES, *Who were the Greeks?* (**V. Chapot**), p. 400-403. — M. L. TROWBRIDGE, *Ancient Glass* (**V. Chapot**), p. 403. — V. COLOCOTRONIS, *La Macédoine et l'Hellénisme* (**V. Chapot**), p. 403-404. — SISTER BURNS, *Saint John Chrysostom's Homilies on the Statues* (**A. Puech**), p. 404-405. — SISTER MURPHY, *Saint Basil* (**A. Puech**), p. 405-406. — O'NEILL, *Ancient Corinth*, I (**P. Cloché**), p. 406-408. — D. W. SINGER, *Alchemical Manuscripts* (**A. Boulanger**), p. 408. — W. HUTTL, *Syrakus* (**P. Roussel**), p. 409.

Chronique des Études anciennes (**A. Cuny**, **M. Besnier**, **A. Laumonier**, **A. Boulanger**, **G. Radet**) . . . . . 410

Publications nouvelles adressées à la Revue . . . . . 417

## GRAVURES

Pays traversé par la voie romaine de Langres au Rhin, p. 356.

## DIRECTION ET RÉDACTION

ANTIQUITÉ CLASSIQUE

**M. Georges RADET**  
9 bis, rue de Cheverus  
BORDEAUX

ANTIQUITÉS NATIONALES

**M. Camille JULLIAN**  
30, rue Guynemer  
PARIS (VI<sup>e</sup>)

La Revue ne rend compte que des ouvrages qui lui sont directement adressés.

## L'IMAGE INCOMPLÈTE OU MUTILÉE

Les représentations humaines du dessin et de la ronde bosse sont parfois privées de certains de leurs organes corporels, soit qu'elles aient été laissées à dessein inachevées, soit que, conçues entières, elles aient été ultérieurement mutilées. Quelles sont les raisons de ces lacunes? Il est peut-être utile de les dénombrer, ne serait-ce que pour éviter de faciles erreurs d'interprétation.

Tenons compte tout d'abord de l'action destructrice du temps. Hérodote mentionne en Égypte des statues de bois dont les mains auraient été coupées en punition, alors qu'elles étaient en réalité tombées de vétusté<sup>1</sup>. Bien des siècles après, on a commis la même erreur, à propos de statues du Vatican, représentant des Barbares, dont les mains étaient jadis rapportées<sup>2</sup>. L'usure de l'œil, la disparition de sa polychromie, ont pu faire supposer en certains cas à tort que l'artiste avait voulu représenter des aveugles<sup>3</sup>. C'est confondre l'art et la réalité<sup>4</sup>, méconnaître les facteurs réels qui déterminent l'apparence souvent illusoire des images.

Ce sont là des mutilations fortuites. Envisageons maintenant les cas où la forme humaine est laissée volontairement incomplète.

Nous nous bornons à mentionner les raisons techniques pour lesquelles les figurations humaines du dessin, du relief, de la statuaire, sont laissées telles, par suite de l'inachèvement du travail, de leur position, des raccourcis et de la perspective, de l'éclairage, etc., qui en modifient l'apparence intégrale ou qui ne nécessitent pas une exécution entière.

Rappelons aussi certains types de la plastique et du dessin, les demi-statues, les bustes, dont la genèse dans l'Antiquité est en relation avec des notions religieuses, spécialement funéraires<sup>5</sup>.

1. Hérodote, II, 130-1 ; Sourdille, *La durée et l'étendue du voyage d'Hérodote en Égypte*, 51.

2. Helbig-Toutain, *Guide dans les musées d'archéologie classique de Rome*, I, 402-3.

3. Deonna, *L'expression des sentiments dans l'art grec*, 1914, 44, *Usure du monument*.

4. Deonna, *Art et réalité*, *Rev. arch.*, 1914, II, 231 ; Id., *Les mensonges de l'art*. *Médecine et art antique*, *Rev. d'ethn. et des trad. populaires*, 1920, I, 11.

5. Deonna, *L'archéologie*, III, 383 ; Collignon, *Les statues funéraires*, 301 sq. ; sur la notion chthonienne du buste, Deonna, *Rev. arch.*, 1919, IX, 115, *Au musée d'art et d'histoire de Genève*.

\* \* \*

Dans les arts débutants et primitifs, l'artiste ne se croit pas tenu de rendre tous les membres du corps humain, mais, procédant par « réalisme intellectuel », il peut omettre les bras, les jambes, la bouche, etc., pourvu que le schéma humain demeure suffisamment reconnaissable<sup>1</sup>. Il n'y a là aucune intention symbolique, comme on l'a parfois pensé<sup>2</sup>.

Dans l'art contemporain, les futuristes ont, eux aussi, jugé inutile la représentation intégrale de l'être humain. « Après avoir donné dans un tableau l'épaule et l'oreille droite d'un bonhomme, nous trouvons absolument oiseux et vain de donner également l'épaule et l'oreille gauche de cette même figure... Nous n'offrons jamais le développement entier, mais simplement les notes initiales, centrales ou finales<sup>3</sup>. » Ce n'est pas agir autrement que les primitifs ; mais ce que ceux-ci font par naïveté et par mentalité différente de notre mentalité évoluée, ceux-là le font avec réflexion et par théorie froidement abstraite.

\* \* \*

Se sentant impuissant à rendre son idéal, l'artiste prend parfois le parti de laisser son œuvre inachevée. C'est pour cette raison que, selon Vasari, Léonard de Vinci n'aurait pas terminé la tête du Christ dans la Cène de Milan : « Léonard donna tant de majesté et de beauté aux têtes des apôtres qu'il laissa inachevée celle du Christ, pensant ne pas pouvoir lui donner cette divinité céleste que requiert l'image du Sauveur. » Dans l'Antiquité, le peintre Timanthe avait recouru à un autre procédé pour esquiver une difficulté analogue : dans son *Sacrifice d'Iphigénie*, il avait voilé la tête d'Agamemnon, « impuissant qu'il était à rendre par son pinceau l'intensité de ce désespoir..., sentant qu'il avait épuisé toutes les expressions de l'affliction, n'en trouvant plus qui lui semblât digne de rendre les traits d'un père<sup>4</sup> ». Ce sont là, toutefois, des anecdotes suspectes et des interprétations douteuses<sup>5</sup>. Les

1. Luquet, *Le réalisme intellectuel dans l'art primitif*, *Journal de psychologie*, 1927, 766, ex. ; Deonna, *Rev. d'ethnographie et de sociologie*, 1912, 299.

2. Sur ces interprétations erronées, Deonna, *L'absence de bouche et le silence des morts*, *L'anthropologie*, XXXIX, 1929, 228.

3. Deonna, *Futuristes d'autrefois et d'aujourd'hui*, *Rev. d'ethn. et de sociologie*, 1912, 299.

4. Cicéron, Quintilien, *Recueil Milliet. Textes grecs et latins relatifs à l'histoire de la peinture ancienne*, 1921, I, 247 (textes).

5. *Ibid.*, 249, note. Le geste d'Agamemnon est celui de la douleur.

Persans recouvrent d'un voile la tête d'Ali, soit pour ne pas violer ouvertement le *Coran* dans des œuvres rituelles et enfreindre la proscription des images, soit, dit-on, parce qu'il serait impossible au peintre de représenter la perfection des traits du divin Ali<sup>1</sup>.

\* \* \*

Cependant, la plupart des raisons sont d'ordre magique et religieux.

Les visages des dieux et des êtres surnaturels brillent d'une éclatante lumière<sup>2</sup> que l'artiste hésite à rendre. Ainsi fait l'auteur des miniatures du Scivias de sainte Hildegarde au XII<sup>e</sup> siècle : le visage de la Concorde brille d'un tel éclat qu'on ne peut en discerner les traits, aussi sont-ils supprimés<sup>3</sup>.

Cette lumière peut frapper les mortels de cécité et de mort<sup>4</sup>, et le regard, la vue seule des êtres surnaturels, divins ou démoniaques, leur sont funestes. Tirésias est aveuglé pour avoir osé contempler Athéna au bain, et la déesse répond aux lamentations de sa mère : « C'est la loi de Kronos qui l'ordonne. Si quelqu'un a vu un immortel sans que le dieu lui-même y ait consenti, cette vue lui coûtera cher<sup>5</sup>. » Chez certaines populations primitives, on ne peut regarder sans danger de mort le roi, représentant divin sur terre<sup>6</sup>.

On recourt à divers moyens pour se protéger contre le danger qui émane de l'être surnaturel. Persée évite le regard pétrifiant de la Gorgone, en détournant la tête, ou en regardant le monstre réfléchi dans un miroir. On met la main devant les yeux, en un geste que

1. E. Reclus, *L'homme et la terre*, III, 436. —

2. Dans l'Antiquité, ex. et textes, S. Reinach, *L'Hécate de Ménéstrate*, *Cultes*, II, 314 ; Deonna, *L'autel de Mavilly, Pro Alesia*, 1918, 157 ; Sittl, *Die Gebärden der Griechen und Römer*, 84, note 7, 376 ; Ch. Clerc, *Les théories relatives au culte des images chez les auteurs grecs du II<sup>e</sup> siècle ap. J.-C.*, 1915, 36, etc.

Dans le christianisme, les exemples de cet éblouissement sont fréquents. Lors de la Transfiguration, le visage de Jésus devient resplendissant comme un soleil et ses vêtements éblouissants, Goguel, *Esquisse d'une interprétation du récit de la Transfiguration*, *Rev. hist. des religions*, 1920, LXXXI, 145 ; G. Berguer, *Quelques traits de la vie de Jésus*, 1920, 146. Le visage de Moïse rayonne, parce qu'il a parlé à l'Éternel, *Exode*, XXXIV, 29, 35. Le moine égyptien Schnoudi voit en songe l'apôtre Paul, au visage lumineux comme le soleil, Amélineau, *La vie de Schnoudi*, 348. Les martyrs ont un visage à tel point éblouissant qu'on ne peut le regarder en face, *Mém. Acad. Inscr. et Belles-Lettres*, 1883, XXX, 292. Dans les textes chrétiens, le visage des justes brillera comme le soleil, Amélineau, *op. cit.*, 236, etc... Cet éclat insoutenable des êtres divins est souvent noté dans les visions des mystiques, comme dans celles des médiums et des malades mentaux à tendances mystiques.

3. *Monuments Piot*, 1911, XIX, 114.

4. Cf. Reinach, *Cultes*, II, 310, ex.

5. Callimaque. Cf. Couat, *La poésie alexandrine*, 285.

6. Frazer, *Le rameau d'or*, I, 241 sq.

connaissent les Minoens<sup>1</sup>, les Grecs et les Romains<sup>2</sup>. A Delphes, Polygnote avait placé près de Méduse un enfant nu, faisant ce geste de préservation<sup>3</sup>, qui inspire le motif du Satyre « aposcopeon<sup>4</sup> ». On se présente les yeux bandés<sup>5</sup>, ou le visage voilé<sup>6</sup>.

Pour neutraliser l'action dangereuse, on agit aussi sur l'être néfaste et, pour éviter que les sorciers condamnés à mort ne puissent jeter un mauvais sort, on leur bande les yeux<sup>7</sup>.

\* \* \*

Puisque la représentation figurée participe, selon les principes magiques, à la personnalité du modèle<sup>8</sup>, on la rendra inoffensive en la privant d'un ou de plusieurs de ses éléments, et en lui refusant ainsi une existence complète. On a trouvé en Cyrénaïque une série de bustes en marbre et en calcaire, pourvus de chevelure, mais ne montrant à la place du visage qu'une surface lisse, sans yeux, bouche et nez. On a supposé avec vraisemblance qu'il s'agit de divinités chthoniennes<sup>9</sup>, dont on a omis le visage parce que l'on ne pouvait le rendre<sup>10</sup>, ou plutôt parce que l'on redoutait de le figurer. Un sanctuaire de divinités chthoniennes à Agrigente a fourni récemment des représentations analogues, sortes de colonnes creuses en terre cuite, avec chevelure et oreilles, mais sans autre organe humain<sup>11</sup>.

Le peintre chinois Tschang-Sing-Yeou ne peignait pas les yeux de ses dragons. Défié un jour par un incrédule, il indiqua d'un trait

1. Figurines de bronze féminines (anciennement dénommées « pleureuses ») et masculines, Collignon, *Statues funéraires*, 22-23; *Arch. Anzeiger*, 1889, 94, fig. 7; *Jahrb. d. deutsch. arch. Instituts*, 1892, 199; *Monumenti antichi*, VI, 177, 179; *Rev. des Ét. grecques*, 1897, 335; 1900, 373; 1903, 309; *Eph. Arch.*, 1912, 197; *Journal of hellenic Studies*, 1921, XLI, 86, pl. I (Tyliossos); 1914, 170, fig. 48 (gemme), etc.

2. Reinach, *Cultes*, II, 317; III, 206, 219; Sittl., *op. cit.*, 366; Deonna, *L'autel de Mavilly*, *loc. cit.*

3. Pausanias, X, 26.

4. Reinach, *Bronzes figurés*, 112; *Dict. des ant.*, s. v. *Satyr*, 1099; *Monumenti antichi*, VIII, 379, etc.

5. Yeux bandés, dans certains rites d'initiation, Cumont, *Rev. arch.*, 1924, II, 186; une divinité des Agni exige que l'on se bande les yeux en sa présence, *Rev. internat. d'ethn. et de sociologie*, 1914, 158.

6. Visage voilé, pour se préserver des mauvaises influences, *Mélusine*, VIII, 255.

7. Esthonie, *Mélusine*, 1898, IX, 82-83.

8. Sur la vie des statues, cf. en particulier Weynants-Ronday, *Les statues vivantes, introduction à l'étude des statues égyptiennes*, 1926.

9. Le buste est, en effet, une forme propre aux êtres chthoniens et infernaux. Voir plus haut.

10. *Arch. Anzeiger*, 1927, 415, fig. 3. Silvio Ferri, *Divinità ignote*, Florence, 1929, pense qu'il s'agit d'images de Déméter à mi-chemin entre le fétiche et l'effigie humaine. Cf. *Rev. arch.*, 1930, I, 211. Nous n'avons pu prendre connaissance de ce travail.

11. *Illustrated London News*, 19 juillet 1930, 112, fig. 4. « The faceless Unknown Goddess, »

sur une fresque les prunelles de deux dragons : aussitôt, les murs s'écroulèrent, les créations du peintre s'animèrent et s'envolèrent dans les nuages<sup>1</sup>. Un autre artiste chinois, Wei-Hié, n'osait pas davantage achever ses êtres et leur donner des yeux, de peur de les voir prendre vie et sortir de la toile<sup>2</sup>. Selon M. Chavannes, l'artiste aurait retardé de rendre les prunelles de ses portraits pour faire pression sur la bourse de ses clients ! L'explication n'est pas de nature économique, mais magique<sup>3</sup>.

Cette crainte magique est devenue une interdiction religieuse de reproduire la figure humaine chez divers peuples, Hébreux, Gaulois, Musulmans<sup>4</sup>. « Malheur », s'écrie Mahomet, « à celui qui aura peint un être vivant ! Au jour de la Résurrection, les personnages qu'il aura peints s'élanceront de leur tombe et s'en iront vers lui en lui réclamant une âme. Et comme cet homme n'est pas créateur, il sera incapable d'animer son œuvre et, pour ce, il sera condamné, à cause de son orgueil, à brûler au feu éternel. » « Gardez-vous donc de représenter, soit le Seigneur, soit l'homme, et ne peignez que des arbres, des fleurs, et des objets inanimés. » Toutefois, si l'image ne prétend pas donner l'illusion parfaite de la réalité, le sacrilège et le danger sont évités. « Interdiction de figures sur un mur, dit un texte musulman. Figures, c'est-à-dire qu'il n'y ait pas dans le lieu de la réunion une similitude de corps complet d'un être vivant, une similitude portant ombre. Sur un mur, c'est-à-dire placée au faite d'un mur. Il n'en est pas de même si cette similitude est enchâssée dans l'épaisseur d'un mur, parce qu'ainsi elle ne donne pas d'ombre. Ainsi placée, elle n'est pas interdite<sup>5</sup>. » Donc, pour être licite, le corps ne doit pas être en ronde bosse, qui imite de trop près la vie, mais être dessiné ou peint<sup>6</sup>, afin de ne pas

1. Bushell, *L'art chinois*, 322.

2. *Ibid.*, 314.

3. Autres exemples de peintures et de statues qui s'animent, à toutes les époques, Weynants-Ronday, *op. cit.*, 124 sq., etc.

4. Chez les Gaulois, S. Reinach, *L'art plastique en Gaule et le druidisme, Cultes*, I, 146. — Sur ce principe et ses exceptions chez les musulmans, Migeon, *Manuel d'art musulman*, II, 12, 62, 75 (réf.); Lammens, *L'attitude de l'Islam primitif en face des arts figurés, Journal asiatique*, 1915, VI; Chauvin, *La défense des images chez les musulmans, Annales acad. arch. de Belgique*, IX, 4; Snouck Hurgronje, *Kuseir-Amra und Bilderverbiet, Zeitsch. d. deutsch. Morgenländischer Gesell.*, 1907, LXI, n° 4; Gayet, *L'art arabe*, 55, 183; Van Berchem, *Journal des savants*, 1909, 370.

5. Reinach, *Description des monuments musulmans du cabinet de M. le duc de Blacas*, I, 77.

6. Les Éthiopiens proscrivent de leurs églises toute image sculptée du Sauveur et des saints. Ils l'admettent peinte, gravée, ou dans la trame du tissu, mais, quand elle est en relief, de quelque façon que ce soit, ils la repoussent comme signe d'idolâtrie. Lasteyrie *Mém. Acad. Inscr. et Belles-Lettres*, 1874, XXVIII, 242.

projeter cette ombre qui, dans les croyances universelles, est une partie de la personnalité, son âme même. On peut aussi priver l'image d'un membre, d'un œil, d'une oreille<sup>1</sup>.

Certaines peintures australiennes sont sans bouche. Est-ce pour renforcer l'aspect terrifiant de la figure magique<sup>2</sup>? Est-ce parce que l'indigène croit qu'une figure dessinée ne sait pas parler<sup>3</sup>? Est-ce pour l'empêcher de parler et de prendre vie<sup>4</sup>? Est-ce par une superstition analogue que les Bushmen ne représentent pas les têtes de leurs bonshommes, ne les dessinent pas aussi complètement que les corps<sup>5</sup>? S'il n'y a pas d'yeux, de bouches, de nez, dans certaines œuvres paléolithiques, est-ce superstition ou inhabileté<sup>6</sup>? Mais nous avons dit plus haut le danger qu'il y a, quand il s'agit d'art primitif et inexpérimenté, à recourir à des explications symboliques plutôt qu'à des raisons d'ordre technique, et nous avons donné des exemples de ces fausses interprétations<sup>7</sup>.

\* \* \*

Par la consécration religieuse, l'image incarne l'esprit de celui qu'elle représente. En Égypte ancienne, dans les rites de « l'ouverture de la bouche », on lui délie les jambes, on la dote de l'organe sexuel, on lui ouvre les yeux et la bouche<sup>8</sup>. L'ouverture et le lavage de la bouche des statues divines était un rite de purification babylonien<sup>9</sup>. Au Cambodge, la « fête de l'ouverture des yeux du Bouddha » consacre la statue par diverses cérémonies, en piquant enfin ses yeux avec des aiguilles<sup>10</sup>. Au Tonkin, lors de la consécration de la statue du Bouddha, l'officiant prend un pinceau, ouvre les yeux de la statue inerte, c'est-à-dire qu'avec de la couleur noire il trace sur chaque œil, entre les paupières, un trait en

1. Reinaud, *op. cit.*, I, 77-78; *Association française pour l'avancement des sciences*. Marseille, 1891, 652.

2. Wundt, *Völkerpsychologie*, III (2), 141, fig. 11.

3. Andree.

4. Grosse, *Les débuts de l'art*, 126-128.

5. Allier, in Christol, *Au sud de l'Afrique*; cf. *L'anthropologie*, 1900, XI, 80.

6. Perrier, *La vie en action*, 1918, 52.

7. Deonna, *L'absence de bouche et le silence des morts*, *loc. cit.*

8. Moret, *Du caractère religieux de la royauté pharaonique*, 162; Id., *Le rituel du culte divin journalier en Égypte*, 1902; cf. *Année sociologique*, 1902-1903, VII, 289; Amélineau, *L'idée d'âme dans l'ancienne Égypte*, *Rev. phil.*, 1894, XXXVIII, 252; Maspero, *Rituel funéraire*, *Rev. hist. des rel.*, XV, 159; Moret, *Ibid.*, 1916, LXXIV, 266; Weynants-Ronday, *Les statues vivantes*, 175 sq.

9. Zimmern, *Das vermutliche babylonische Vorbild des Pehtä und Mambüha*, dans *Mandäer Orientalische Studien* Th. Noldeke gewidmet, 959; *Journal asiatique*, 1909, XIII, 417.

10. *Comptes-rendus Acad. inscr.*, 1898, 374.

virgule, dont la pointe est dirigée en dehors<sup>1</sup>. Ces rites, qui confèrent la vie magique à l'image, employés pour les statues divines et funéraires, servent aussi aux pratiques des magiciens<sup>2</sup>.

\* \* \*

On connaît les récits antiques concernant Dédale. Avant lui, la statue avait les yeux absents ou clos, les jambes jointes, les bras collés au corps. Le premier, il l'avait animée, il l'avait dotée du regard, de la marche, si bien que ses statues paraissaient vivantes et qu'il fallait les enchaîner pour ne pas les voir s'enfuir<sup>3</sup>. La personnalité mythique de Dédale résume le travail technique de nombreuses générations de sculpteurs grecs, qui ont dégagé petit à petit la statue informe de sa gangue de matière, ont désuni les jambes jusqu'alors collées ensemble, en faisant avancer l'une, la gauche, ont détaché les bras du corps, ont traduit les yeux qui, par de maladroites conventions, paraissaient fermés<sup>4</sup>, et ces progrès, les monuments les plus anciens de la plastique grecque en témoignent. Mais peut-être aussi que ces récits conservent le souvenir de rites religieux par lesquels on animait la statue par des moyens analogues à ceux que nous avons cités. Dédale est un créateur de formes humaines, comme Prométhée et Héphaïstos, et ses exploits se retrouvent dans diverses légendes des demi-civilisés. Les Aruntas racontent que le premier homme n'avait qu'une apparence générale, mais qu'un sorcier avait animé celle-ci, en lui taillant la peau avec un couteau, en pratiquant les ouvertures des sens, en dégageant les bras et les jambes auxquels il avait ajouté des doigts<sup>5</sup>.

\* \* \*

Si l'image est dotée de tous ses organes, on l'immobilise, on en prévient les effets funestes, en agissant sur elle comme sur un être vivant. On sait que la pratique d'enchaîner ou de cramponner les statues pour les empêcher de fuir et de nuire aux mortels est uni-

1. Dumontier, *Les cultes annamites*, *Rev. indochinoise*, 1905, III ; cf. *L'Anthropologie*, 1906, XVII, 466.

2. Weynants-Ronday, *op. cit.*, p. 178. — Chez les Agni, l'ouverture de la bouche est un rite d'initiation à la prêtrise, *Rev. d'ethn. et de sociologie*, 1914, 161.

3. *Dict. des ant.*, s. v. *Daedalus* ; Roscher, *Lexikon*, s. v. *Daidalos* ; Overbeck, *Die antiken Schriftquellen*, n° 119 sqq.

4. Pour ce dernier détail, cf. Deonna, *Dédale*, 1930, 364.

5. Gillen, in *Report on the work of the Horn expedition to central Australien*, 1896, IV ; cf. *L'anthropologie*, 1897, 364.

verselle, et que l'Antiquité en connaît déjà de nombreux exemples<sup>1</sup>. Dans la même intention, on mutile les images.

Les tombes égyptiennes contiennent souvent des statuettes dont les pieds ont été volontairement cassés, pour empêcher qu'elles ne s'enfuient et ne privent le mort de leur protection<sup>2</sup>. Dans les tombes de l'ancien Empire, les serpents sont figurés sans tête, par précaution défensive; les serpents servant d'amulettes pour les momies sont parfois coupés par le milieu<sup>3</sup>. On agit de même avec les hiéroglyphes représentant des personnages, des reptiles, des carnivores; les hommes sont sans tête, les serpents sont coupés ou percés de coups de couteau, les rapaces sont privés de leurs pattes, ceci, pour les empêcher de fuir, de se déplacer et de modifier ainsi le mot écrit qui perdrait de son efficacité<sup>4</sup>. Est-ce cette crainte magique qui a inspiré la représentation du dieu acéphale, que l'on suit depuis l'Égypte dans toute l'Antiquité et jusque dans la démonologie et la superstition des temps modernes<sup>5</sup>? « Je m'aperçois », disait Hokusai, « que mes personnages, mes animaux, mes insectes, mes poissons, ont l'air de se sauver du papier. Cela n'est-il pas vraiment extraordinaire? Heureusement que le graveur Ko-izumi, très habile coupeur de bois, s'est chargé avec son couteau de couper les veines et les nerfs des êtres que j'ai dessinés et a pu les priver de la liberté de se sauver<sup>6</sup>. » En Chine, deux tortues de pierre qui ornaient le mausolée du roi Hwan s'animaient et volaient des grains dans les greniers gouvernementaux; on mit un terme à leurs rapines en mutilant leur bouche<sup>7</sup>.

\* \* \*

On brise l'image, on la détruit, pour la priver de sa vie. Les anciens brisaient systématiquement les ex-voto des temples, devenus

1. Ex. statue d'Actéon à Orchomène, *Pausanias*, IX, 38, 5; Collignon, *Les statues funéraires*, loc. cit.; Delatte, *Bull. de corr. hellénique*, 1914, XXXVIII, 248-249; Thiersch, *Gefesselte Hera*, *Wiener Jahreshefte*, 1913, XVI; *Beiblatt*, 60; Vassitch, *Dieu enchaîné*, *Rev. arch.*, 1917, V, 147; Schwenn, *Der Krieg in der griech. Religion*, *Arch. f. Religionswiss.*, XX, 299.

2. *Comptes-rendus Acad. Inscr.*, 1894, 413; *Rev. arch.*, 1894, XXV, 371; 1910, I, 248, note 1.

3. Lefébure, *Rites égyptiens*, 26.

4. Lexa, *La magie dans l'Égypte ancienne*, I, 77, 78, 88, pl. LXXI, 162 a et b; Lacau, *Zeitsch. f. aeg. Sprache*, 1914, LI, 1; Weynants-Ronday, *op. cit.*, 109; *Rev. arch.*, 1910, I, 248, note 1; Sourdille, *Hérodote et la religion de l'Égypte*, 345, note 1.

5. Sur le dieu acéphale, Delatte, *Études sur la magie grecque*, V, *Bulletin de corr. hellénique*, 1914, 189; Id., *Musée belge*, 1922, 253; Preisendanz, *Akephalos. Der kopflose Gott*, *Beihefte zum alten Orient*, 8. Leipzig, 1925-1926, etc.

6. Aubert, *Les maîtres de l'estampe japonaise*, 1914, 182, note 1.

7. Weynants-Ronday, *op. cit.*, p. 123.

trop nombreux, « pour leur ôter toute puissance religieuse ou magique<sup>1</sup> », et les enfouissaient dans des « favissae ». Dans de petits temples gallo-romains, on a retrouvé des statuettes d'Aphrodite Anadyomène brisées intentionnellement en trois parties, tête, corps, pieds<sup>2</sup>.

C'est le sort qu'on inflige aux effigies ennemies, divines ou mortelles. Les galets colorés de la grotte de Birsek, qui étaient sans doute les churingas sacrés de la tribu, ont été brisés, peut-être par les envahisseurs néolithiques, pour en anéantir les esprits<sup>3</sup>. Thoutmès III mutilé les images, martèle les cartouches d'Hatchshopsoutou ; Aménophès agit de la sorte envers Amon, afin que le dieu ne trouve aucun support figuré où il puisse s'incarner<sup>4</sup> ; les partisans du roi hérétique découpent dans certaines tombes les figures des prêtres revêtus de la peau de panthère, pour réduire à néant l'efficacité mystique de ces images<sup>5</sup>. Les chrétiens mutilent les images, croyant à leur vie magique<sup>6</sup> ; ils crèvent leurs yeux, coupent leurs têtes et leurs mains, leurs nez<sup>7</sup> ; ils lacèrent les représentations du diable sur les manuscrits à miniatures<sup>8</sup>. A Sienne, au xv<sup>e</sup> siècle, on attribue à une statue de Vénus tous les revers éprouvés à la guerre ; on la brise et on va en ensevelir clandestinement les morceaux sur le territoire ennemi de Florence<sup>9</sup>. Les musulmans mutilent le visage des statues anciennes, qui blessent leur orthodoxie<sup>10</sup>. En Égypte, les fellahs croient que les statues sont habitées par les mauvais esprits ; le moyen de rendre l'afrité impuissant est de les briser ou tout au moins d'endommager leur visage : de là tant de Pharaons qui ont le nez cassé, le visage

1. Heuzey, *Rev. hist. des rel.*, 1882, V, 399.

2. De Vesly, *Les « jana » ou petits temples gallo-romains de la région normande*, 1909, 52, 111, 150.

3. Sarasin, *Comptes-rendus du Congrès d'anthropologie et d'archéologie préhistorique*. Genève, 1912, I, 569.

4. Legrain, *Thèbes et le schisme de Khouniatonon, Bessarione*, 1905, X ; Weynants-Ronday, *op. cit.*, 110.

5. Weynants-Ronday, *op. cit.*

6. Ex. Ravaisson, *La Vénus de Milo, Mém. Acad. Inscr. et Belles-Lettres*, 1892, XXXIV, 449.

7. Ex. divers, Deonna, *Les croyances religieuses et superstitieuses de la Genève antérieure au christianisme, Bull. Inst. national genevois*, 1917, XLII, 484 ; Id., *La mâchoire du serpent de Platées, Rev. hist. des rel.*, 1914, LXX, 133.

8. *Monuments Piot*, 1911, XIX, 115, note 3.

9. Mahler, *L'original de la Vénus de Médicis, Comptes-rendus Acad. Inscr. et Belles-Lettres*, 1905, 623.

10. *Rev. hist. des rel.*, 1910, LXI, 124 ; *Rev. arch.*, 1905, V, 188 ; *Comptes-rendus Acad. Inscr.*, 1901, 162 ; 1907, 447.

abîmé<sup>1</sup>. Mais il est inutile de multiplier les exemples de cette pratique bien connue.

On a dit, à propos d'agrafes de ceinturons de l'art barbare, ornées de serpents : « Il est remarquable que, dès l'apparition d'emblèmes chrétiens sur les plaques barbares, les monstres qui y figurent encore sont toujours et désormais privés de leur tête, comme si l'artiste avait voulu indiquer par la suppression du chef de l'idole païenne que la religion du Christ avait anéanti et remplacé les vieilles erreurs du paganisme<sup>2</sup>. » Dans ce cas, l'explication est erronée ; il s'agit de stylisation, de dégénérescence ornementale et non d'une intention magique et symbolique.

\* \* \*

Pour punir l'être divin qui ne répond pas aux prières, aux désirs, on maltraite son image ; on la roue de coups, on la jette dans l'eau, on la mutile aussi. En Chine, quand les dieux ont mal agi, on leur crève les yeux, on les décapite, on les jette dans un étang<sup>3</sup>.

\* \* \*

Dès les temps paléolithiques, les peintres et les sculpteurs magdaléniens ont utilisé cette pratique magique ; ils percent l'animal de flèches, ils le figurent pris au piège, tel qu'ils le désirent en réalité. La tête de quadrupèdes paléolithiques en bois de renne est volontairement détachée ; le corps est coupé horizontalement par le milieu, comme à tort et à travers ; une pièce de cervidé est décapitée<sup>4</sup>.

Cette pratique est celle des rites d'envoûtement, de l'Antiquité aux temps modernes : on coupe les pieds, la tête des figurines<sup>5</sup>, on charge celles-ci de lien, on les perce d'épingles, de clous, etc., afin d'agir sur la personne réelle dont les images sont les substituts<sup>6</sup>.

1. Maspero, *Essais sur l'art égyptien*, 1912, 176-178 ; Id., *Ruines et paysages d'Égypte*, 71, 147 ; Legrain, *Annales du Service des antiquités de l'Égypte*, 1904, V, 30 ; *Rev. hist. des rel.*, 1906, LIV, 43.

2. Barrière-Flavy, *Les arts industriels des peuples barbares de la Gaule*, I, 383.

3. *Rev. hist. des rel.*, 1888, XVIII, 115.

4. Begouen, *L'anthropologie*, 1912, XXIII, 292, 301, etc.

5. Wunsch, *Eine Rachepuppe*, *Philologus*, 1902, LXI, 26 ; Cumont, *Comptes-rendus Acad. Inscr.*, 1913, 416, note 2 ; 1916, 416, etc.

6. Sur les figurines d'envoûtement antiques : Cumont, *Une figurine grecque d'envoûtement*, *Comptes-rendus Acad.*, 1913, 412 ; Cagnat-Chapot, *Manuel d'arch. romaine*, 1920, II, 202 ; Dugas, *Figurine d'envoûtement trouvée à Délos*, *Bull. de corr. hellénique*, 1915, 413 ; Keramopoulos, *Ὁ ἀποτυπωτισμὸς*, 1923 ; Lexa, *La magie dans l'Égypte antique*, I, 105 ; Weynants-Ronday, *op. cit.*, 89.



Dans les rites funéraires, la coutume de détruire ou de mutiler les objets qui ont appartenu au mort, qui sont déposés sur sa tombe ou à l'intérieur de celle-ci, est universelle dès l'Antiquité. On brise les vases ; on brise, on ploie, on coupe les armes<sup>1</sup>, les objets de parure<sup>2</sup>, les monnaies<sup>3</sup>, les figurines et les statues<sup>4</sup>. On mutile même les urnes<sup>5</sup> ou le sarcophage<sup>6</sup> qui contiennent les restes du mort. D'une façon générale, on mutile ou on détruit tous les objets qui ont appartenu au mort, même sa maison.

Quelles sont les raisons de cet usage<sup>7</sup>? Les anciens, constatant que les armes déposées dans les tombes gauloises sont souvent pliées, croyaient que la qualité du métal en était la cause et que les épées se faussaient dans le combat<sup>8</sup>. Les modernes, alors qu'ils

1. En Grèce, *Ath. Mitt.*, XVI, 387, note 1 ; XVIII, 151 ; Pottier-Reinach, *Nécropole de Myrina*, 102 ; Bruck, *Totenkult und Seelgerät im griechischen Recht*. Munich, 1926. — Grèce moderne, Politis, *Journal of the anthr. Institute of Great Britain*, 1893-1894, XXIII, etc.

2. Bellucci, *Sur l'éclatement intentionnel des disques et des pointes de flèches à l'époque néolithique*, 9<sup>e</sup> Congrès préhist. de France. Lons-le-Saunier, 1913, 211 ; Van de Velde, *Coutumes ou rites funéraires à Bavay, Pro Nervia*, III ; cf. *Rev. des Ét. anciennes*, 1928, 70 (demi-bracelets, demi-monnaies, épingles, outils ployés, etc.).

3. Amardel, *Encore les monnaies coupées*, *Bull. comm. arch. de Narbonne*, 1914, XIII.

4. Dans la nécropole de Carthage, des figurines féminines ont les bras brisés, peut-être intentionnellement, *Comptes-rendus Acad.*, 1905, 315-316. — En Nouvelle-Calédonie, des piliers de bois, sculptés en forme de visage humain, ornent les portes des huttes, comme talismans ; à la mort du propriétaire, la hutte est abandonnée, le nez de la figure est tronqué à coups de hache, un œil est crevé. Sarasin, *La Nouvelle-Calédonie*, 1917, 50, 174.

5. Italie, Danemark, etc., Madsen et Neergard, *Polyandres jullandais de la période pré-romaine de l'âge du fer*, *Mém. Soc. royale des ant. du Nord*. Copenhague, 329.

6. Sarcophages de Sidon : « Le sarcophage de Tabnit, d'ailleurs intact, porte sur le côté gauche du crâne les traces d'un martelage violent ; on les retrouve au même endroit sur le grand sarcophage anthropoïde égyptien et, chez Eshmounazar, sur la nappe de la perruque qui recouvre l'épaule droite ; les pleureuses ont été systématiquement dépouillées de tous les acrotères de leur « attique » ; sur la crête du sarcophage d'Alexandre, tous les aigles ont été abattus, alors que toutes les têtes des déesses, sauf une, étaient respectées ; ses trois petits compagnons ont subi, soit sur la cuve, aux oves de la moule supérieure, soit sur la corolle du fronton, des cassures d'un aspect vraiment déconcertant ; quand on observe que ces parties détruites sont toujours strictement localisées, qu'elles ne sont jamais les plus hautes de monuments qui ont conservé intacts ou presque les acrotères de leurs frontons, on ne peut pas ne pas penser à des mutilations volontaires et rituelles, destinées, par ce sacrifice d'accessoires sans importance, à conjurer le mauvais œil et à détourner du tombeau les maléfices des démons et les entreprises des violateurs. » Mendel, *Catalogue des sculptures. Musées impériaux ottomans*, 1912, I, 25 ; Dussaud, *Rev. hist. rel.*, 1913, LXVII, 236 (objections) ; *Syria*, 1920, I, 31.

7. Descamps, *Les causes de l'abandon des biens du mort*, *Rev. d'ethn. et de traditions populaires*, 1927, 227.

8. Sur cet usage rituel, Reinach, *Cultes*, III, 141, *Un mythe né d'un rite, l'épée de Brennus* ; Patroni, *Sur un usage funèbre gaulois attesté par des rites analogues paléolithiques*, *Rendiconti Inst. Lombardo di sc. et lett.*, vol. LII, 244 ; *Bull. Soc. nat. antiquaires de France*, 1923, 139 ; C. Jullian, *Hist. de la Gaule*, I, 352 ; II, 171, note 3 ; Viollier, *Les sépultures du second âge du fer sur le plateau suisse*, 1916, 15 ; *Comptes-rendus Acad. Inscr.*, 1916, 474 (Enserune),

connaissaient mal les mentalités primitives, pensaient que c'était une précaution prise contre les voleurs de sépultures<sup>1</sup>, ou que « l'arme, devenue inutile au guerrier, devait être brisée comme l'avait été sa vie<sup>2</sup> ». Il est plus vraisemblable de croire que l'on veut ainsi permettre à l'âme des choses de rejoindre celle du défunt, dans l'au-delà et de lui continuer ses services<sup>3</sup>. Dans une tombe égyptienne, une pierre en calcaire couverte d'inscriptions est un roman; elle est brisée, pour que le texte soit ainsi expédié dans l'autre monde pour le double du mort<sup>4</sup>; pour la même raison, le timon du char est coupé au tiers de sa longueur<sup>5</sup>. Une autre raison est la crainte du revenant : on brise les objets du mort, de peur que son esprit ne revienne sur terre et ne s'en serve de nouveau<sup>6</sup>. Mais, plus généralement, on détruit ou l'on rend inoffensifs les objets qui ont été en contact avec le défunt, parce qu'ils sont pénétrés de la personnalité de celui-ci, qu'ils participent en quelque sorte à son existence, qu'ils sont devenus tabous pour les survivants<sup>7</sup>. Cette notion persiste de nos jours même chez les civilisés : c'est un usage espagnol de briser les armes qui ont servi à des attentats contre les grands<sup>8</sup>.

Si l'on traite ainsi les images et les objets, c'est pour atteindre l'esprit qui les a pénétrés, et c'est pourquoi toutes ces pratiques de mutilation se retrouvent dans les rites funéraires, exercées sur les cadavres : on entasse sur eux des pierres, on les ligotte, on les mutilé et dépèce, on les perce de pieux, de clous, pour rendre le défunt inoffensif, pour éviter qu'il ne revienne et ne devienne vampire, aussi pour se venger d'un ennemi ou pour punir un coupable.

W. DEONNA.

1. Cochet, *Le tombeau de Childéric*, I, 1859, 77 (armes brisées, ployées, dans les tombes barbares).

2. Barrière-Flavy, *op. cit.*, I, 356-357.

3. Réville, *Les religions des peuples non civilisés*, II, 130; *Rev. hist. des rel.*, 1905, LI, 388, note 3; 1900, XLII, 26-27 (Algonquins); Sarasin, *La Nouvelle-Calédonie*, 1917, 50, 174.

4. Maspero, *Guide du visiteur au musée du Caire* (3), 1914, 484.

5. *Ibid.*, 355, 361; *Rev. hist. des rel.*, 1888, XVIII, 271.

6. Spencer, *Principes de sociologie*, trad. Capelles (3), 1883, I, 273.

7. Déchelette, *Manuel d'arch. préhistorique*, II, 1131, note 3; Lévy-Brühl, *L'âme primitive*, 1927, 134 sq. (« appartenances »).

8. *Rev. arch.*, 1921, II, 433.

## PUBLICATIONS NOUVELLES

---

Librairie Félix Alcan, 108, boulevard Saint-Germain, Paris (VI<sup>e</sup>) :

### PEUPLES ET CIVILISATIONS (collection HALPHEN et SAGNAC).

20 volumes in-8°. *Ont paru :*

- I. **Les premières civilisations**, par G. FOUGÈRES, G. CONTENAU, R. GROUSSET, P. JOUGUET, J. LESQUIER. Prix : 30 francs.
  - II. **La Grèce et l'Orient**, par P. ROUSSEL, avec la collaboration de P. CLOCHÉ et R. GROUSSET. Prix : 50 francs.
  - III. **La conquête romaine**, par A. PIGANIOL. Prix : 40 francs.
  - IV. **L'empire romain**, par E. ALBERTINI. Prix : 50 francs.
  - V. **Les Barbares**, par L. HALPHEN. Prix : 40 francs.
  - VIII. **Les débuts de l'âge moderne**, par H. HAUSER et A. RENAUDET. Prix : 60 francs.
  - XIII. **La Révolution française**, par G. LEFEBVRE, R. GUYOT et PH. SAGNAC. Prix : 60 francs.
- 

L'Artisan du livre, 2, rue de Fleurus, Paris (VI<sup>e</sup>) :

- J. CARCOPINO, *La Basilique Pythagoricienne de la Porte Majeure* ; 1 vol. in-12. Prix : 30 francs.
- J. CARCOPINO, *Virgile et le Mystère de la IV<sup>e</sup> églogue* ; 1 vol. in-12. Prix : 15 francs.
- 

Les Belles-Lettres, 95, boulevard Raspail, Paris (VI<sup>e</sup>) :

- J. CARCOPINO, *Autour des Gracques, études critiques* ; 1 vol. in-8°. Prix : 30 francs.
- 

Librairie orientaliste Paul Geuthner, 13, rue Jacob, Paris (VI<sup>e</sup>) :

- J. DE MORGAN, *La préhistoire orientale* ; 3 vol. in-8°. Prix : 300 francs.
- FR. CUMONT, *Fouilles de Doura-Oropos*, texte et atlas ; 2 vol. in-4°. Prix : 600 francs.
- P. MONTET, *Byblos et l'Égypte*, texte et atlas ; 2 vol. in-4°. Prix : 600 francs.
- É. CUQ, *Études sur le droit babylonien, les lois assyriennes et les lois hittites* ; 1 vol. grand in-8°. Prix : 150 francs.
- 

Les Presses universitaires de France, 49, b. St-Michel, Paris (VI<sup>e</sup>) :

**HISTOIRE GÉNÉRALE**, dirigée par G. Glotz ; volumes parus :

- Histoire de l'Orient**, par A. MORET, fasc. I et II. Prix du fasc. : 12 fr. 50.
- Histoire de la Grèce**, t. I, par G. GLOTZ et R. COHEN ; 1 vol. in-8°. Prix : 50 francs.
- T. II, mêmes auteurs, fasc. I à III : Prix du fascicule : 12 fr. 50.
- Histoire romaine**, t. I, par E. PAIS (adapté par J. BAYET) ; 1 vol. in-8°. Prix : 50 francs.
- T. II, par G. BLOCH et J. CARCOPINO, fasc. I et II. Prix du fasc. : 12 fr. 50.
-

# Annales de la Faculté des Lettres de Bordeaux

FONDÉES EN 1879 PAR MM. LOUIS LIARD ET AUGUSTE COUAT

Directeur : M. Georges RADET

## QUATRIÈME SÉRIE

PUBLIÉE PAR

Les Professeurs des Facultés des Lettres  
d'Aix-Marseille, Bordeaux, Montpellier, Toulouse

ET SUBVENTIONNÉE PAR

LE MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE  
LE CONSEIL MUNICIPAL DE BORDEAUX  
LA SOCIÉTÉ DES AMIS DE L'UNIVERSITÉ DE BORDEAUX  
LE CONSEIL DE L'UNIVERSITÉ DE BORDEAUX  
LE CONSEIL DE L'UNIVERSITÉ DE MONTPELLIER  
LE CONSEIL DE L'UNIVERSITÉ DE TOULOUSE  
LA FACULTÉ DES LETTRES D'AIX-MARSEILLE  
LE COLLÈGE DE FRANCE (FONDS PEYRAT, ANTIQUITÉS NATIONALES)

### I. REVUE DES ÉTUDES ANCIENNES. — II. BULLETIN HISPANIQUE

Prix de l'abonnement à chaque périodique :

France. . . . . Fr. 60 | Étranger. . . . . Fr. 60

(Frais de port compris)

(Frais de port en sus)

Pour la France et les pays français, une réduction de moitié est accordée aux Bibliothèques municipales ou universitaires, Musées ou Collections publiques, Sociétés historiques ou archéologiques, aux savants, archivistes, ou membres de l'Enseignement.

Depuis 1919, le *Bulletin italien*, qui formait la III<sup>e</sup> section du recueil, a cessé de lui être incorporé.

Les années I à XVIII (1900 à 1918) sont en vente à des prix variant de 30 à 50 francs le volume.

Les prix ci-dessus indiqués pour les abonnements ne s'entendent que de l'année courante. Pour les années écoulées, le prix, suivant le plus ou moins de rareté du volume, varie entre 70 et 100 francs. Certaines années sont complètement épuisées.

Il n'est vendu de numéros isolés que dans la mesure des excédents. Quand un fascicule est demandé, non pour compléter une collection, mais pour se procurer un article, l'éditeur peut fournir un tirage à part.

Toute réclamation relative à une livraison non parvenue doit être faite au plus tard lors de la réception du fascicule suivant.

Le montant des abonnements, les demandes de numéros ou de tirages à part, les réclamations pour manques doivent être adressés à :

MM. FERET et FILS, éditeurs, rue de Grassi, 9, Bordeaux

Ceux qui seraient disposés à céder ce qu'ils possèdent de la Revue des Études anciennes ou du Bulletin hispanique (collections complètes, années ou fascicules séparés) sont priés d'en aviser les éditeurs, qui leur adresseront une offre de rachat.